

## CAHIER DES CHARGES SUC 2025/2029

### Appel à candidature

**Type d'enseignement** : Formation continue

**Public** : Urologues, diplômés depuis au moins 2 ans, souhaitant remettre à jour ses connaissances dans un domaine précis. Le public recherche surtout échange et interactivité avec les enseignants.

**Format** : 2 jours du jeudi 17h au samedi midi, le 3ème ou 4ème jeudi de janvier. Les équipes enseignantes seront nommées initialement pour 4 ans afin de coller au calendrier du renouvellement des Orientations nationales de l'Agence Nationale du DPC puis renouvelable 3 ans une fois.

**Répartition des sessions en temps horaire à respecter obligatoirement :**

- Jeudi :
○ 17h00 à 20h00
- Vendredi :
○ 8h à 10h30
○ 10h30-10h45 : pause
○ 10h45 à 12h45
○ Pause déjeuner
○ 14h à 16h30
○ 16h30-16h45 : pause
○ 16h45 à 19h15
- Samedi :
○ 8h à 10h30
○ 10h30-10h45 : pause
○ 10h45-12h15

⇒ Total 16h30 de formation (soit 16h retenue par agence DPC)

**Thématiques** : Pour être éligible au DPC indemnisé par l'agence nationale du DPC (ANDPC) il faut traiter d'une seule thématique à la fois (on ne peut pas mixer différentes thématiques même si elles ont u même intérêt clinique) proposés :

- Infectieux
- Lithiase
- Cancérologie Prostate (le cancer du testicule sera traité en journée thématique avec le cancer de la verge)
- Cancérologie Rein et Vessie
- Statique pelvienne et incontinence

- Andrologie
- HBP et troubles mictionnels de l'homme (nouveau de cet appel à candidature doit inclure une partie importante dédiée aux nouvelles techniques chirurgicales et doit inclure la chirurgie de l'urètre)
- Autres proposition innovante

**Nombre d'intervenants** : 5 intervenants maximum dont un responsable du module qui doivent être présents sur les 2 jours afin de favoriser l'interaction. 2 autres intervenants non urologues sont possibles ponctuellement sur une demi-journée minimum.

**Compensation** : 1500 € par intervenant pour les 2 jours de formation, 500 € par demi-journée pour intervention ponctuelle, 500 € supplémentaire pour responsable SUC pour la coordination. Un contrat devra obligatoirement être signé par chaque intervenant, condition avant tout règlement de rémunération.

**Impératif** : Afin d'assurer un financement par l'ANDPC

- Avoir une progression pédagogique sur 2 jours c'est-à-dire assurer un fil conducteur de la formation
- Répondre à une Orientation prioritaire nationale générale ou spécifique à l'urologie (n°150 à 153) : [https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/2023-11/14.11.23\\_fiches\\_de\\_cadrage\\_conso\\_i\\_et\\_ii.pdf](https://www.agencedpc.fr/sites/default/files/2023-11/14.11.23_fiches_de_cadrage_conso_i_et_ii.pdf). De nouvelles orientations sur le suivi des recommandations Lithiase, le suivi des recommandations pose BSU et les nouvelles techniques de traitement de l'HBP sont en cours de publication
- Pour chaque SUC rédiger sous forme courte de quelques lignes :
  - o un **résumé de la formation** avec une justification de l'intérêt du programme pour les urologues,
  - o une **justification du format**
  - o les **objectifs attendus**
  - o le **pré-requis de la formation** (lecture d'articles ou recommandations)
  - o un **déroulé pédagogique** (programme détaillé)
- Préciser pour chaque topo la méthode utilisée: cas cliniques, topos de mise au point, mise en situation, utilisation de vidéo, simulation etc...
- Pour chaque Session (demi-journée) donner les objectifs de l'enseignement
- L'ensemble des supports pédagogiques (diaporamas) devront être remis à la maison de l'Urologie 15 jours avant l'enseignement afin de pouvoir répondre à un contrôle de la formation par l'ANDPC
- Etablir un pré-test et un post-test, par QCM qui devront être remis à la maison de l'Urologie 15 jours avant l'enseignement
- Tous les intervenants devront envoyer à la MUR leur CV avec leur DPI modèle ANDPC 15 jours avant l'enseignement.
- Un e-learning dérivé du SUC devra être réalisé.